



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 42 18 55 06 76 58 63 47

jacques.mille2@wanadoo.fr http://www.siaes.com

S.I.E.S. (Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré)

http://www.sies.fr

C.A.T. (Confédération Autonome du Travail)



## PROMOTION DE GRADE : HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIES

La Commission Administrative Paritaire Académique relative à la promotion à la Hors Classe des professeurs Certifiés aura lieu **le 15 Avril dans l'après midi...** sauf report de dernière minute toujours possible (consultez régulièrement [www.siaes.com](http://www.siaes.com)).

Le S.I.A.E.S. vous communique dès maintenant des statistiques relatives aux avis des chefs d'établissement et des corps d'Inspection, ainsi que les éléments du barème.

Les Commissaires Paritaires Académiques Certifiés du S.I.A.E.S. - SIES / CAT sont à votre disposition.

N'hésitez pas à contacter, pour plus de détails, par téléphone, mail ou courrier :

- Jean-Baptiste VERNEUIL ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ [jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr](mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr)
- Fabienne CANONGE ☎ 04 91 07 36 97 ✉ [fabienne.canonge@siaes.com](mailto:fabienne.canonge@siaes.com)
- Jean Paul GARCIN ☎ + Fax : 04 42 02 66 77 ✉ [jean-paul.garcin2@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.garcin2@wanadoo.fr)
- Françoise PHAURE ☎ 04 91 40 68 08 ✉ [phaurefra@numericable.fr](mailto:phaurefra@numericable.fr)
- **Délégué au Rectorat tous corps : Jacques MILLE ☎ 04 91 42 18 55 📠 06 76 58 63 47 ✉ [jacques.mille2@wanadoo.fr](mailto:jacques.mille2@wanadoo.fr)**

Voir également notre organigramme ci-joint pour toute autre question.

**Grille avis chef d'établissement :** TRES FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DEFAVORABLE  
**Grille avis corps d'inspection :** TRES FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DEFAVORABLE

**Attention :** La dénomination des avis chef d'établissement et inspection a changé par rapport à l'an passé ! Pour vous y retrouver, consultez les tableaux de correspondance.

### Avis chefs d'établissement 07-08 / 08-09

EXCEPTIONNEL ⇨ TRES FAVORABLE  
TRES FAVORABLE ⇨ FAVORABLE  
FAVORABLE ⇨ SANS OPPOSITION  
DEFAVORABLE ⇨ DEFAVORABLE

### Avis corps d'inspection 07-08 / 08-09

EXCEPTIONNEL ⇨ TRES FAVORABLE  
TRES FAVORABLE ⇨ FAVORABLE  
FAVORABLE ⇨ SANS OPPOSITION  
SANS OPPOSITION ⇨ DEFAVORABLE

### Éléments du barème pour l'accès à la Hors Classe des Professeurs Certifiés 2008-2009

Bulletin Académique Spécial n° 206 du 5 Janvier 2009

		Vos points
Parcours et carrière	Certifiés : 10 points / échelon (du 1 <sup>er</sup> au 10 <sup>ème</sup> ) + 30 points pour le 11 <sup>ème</sup> Bi-admissibles : 10 pts / échelon (du 1 <sup>er</sup> au 9 <sup>ème</sup> ) + 30 pts pour le 10 <sup>ème</sup> + 10 pts pour le 11 <sup>ème</sup>	
	Ancienneté dans l'échelon	5 points / année dans le 11 <sup>ème</sup> échelon
	Mode d'accès au 11 <sup>ème</sup> échelon	10 points si passage au choix ou grand choix au 11 <sup>ème</sup> échelon
Notation	Note administrative sur 40 Note pédagogique sur 60	Maximum = 100 Si la note pédagogique n'a pas été actualisée depuis plus de 5 ans, la note moyenne de l'échelon est attribuée si elle est supérieure
Qualifications et compétences, parcours et investissement professionnel, implication dans la vie de l'établissement	Niveau de qualification Titres et diplômes	D.E.A., D.E.S.S., Master : 10 points Doctorat : 20 points
	Avis Chef établissement, avis Inspection, appréciation et points Recteur	
Affectation en ZEP, APV, Ambition réussite		10 points pour 5 années d'exercice en ZEP (au 31/08/2009)

### Appréciation et points Recteur :

EXCELLENT (90 points) REMARQUABLE (70 points) TRES HONORABLE (50 points) HONORABLE (35 points) SATISFAISANT (25 points) INSUFFISANT (0 point)

Le Recteur arrête son appréciation après avis des chefs d'établissement et de l'inspection. Cet avis sera communiqué lors de la CAPA.

Il n'y a pas d'automatisme de correspondance des avis "Chef d'établissement" et "IPR" avec l'avis Recteur. Exemple : 2 avis TF ne donneront pas systématiquement un avis "Excellent" du Recteur (et les points correspondants), mais peut être un avis "Remarquable", voire "Très honorable", sinon pire ! On ne peut donc préjuger de son barème à la seule connaissance des avis "Chef d'établissement" et "IPR", le seul barème valable étant celui, définitif, qui sera arrêté en CAPA.

## Quelques mots sur le barème Hors Classe...

Le S.I.A.E.S. a participé ces dernières années, avec les autres syndicats siégeant en CAPA, à l'élaboration du barème d'accès à la Hors Classe des professeurs Certifiés, en concertation avec les services du Rectorat. Cette concertation (le « dialogue social » cher à nos gouvernants) a montré ses limites quand il est apparu à tous que le Recteur était décidé à imposer SON barème, en particulier pour les points attribués sur le fondement de l'avis du chef d'établissement et du corps d'Inspection (avec un maximum de 90 points).

L'objectif avoué est d'accorder un poids important au « mérite » dans un barème global où l'ancienneté reste néanmoins un élément déterminant. A preuve le fait que depuis ce nouveau barème 99 % des promus sont au 11<sup>ème</sup> échelon, laissant de bien minces espoirs à toutes celles et ceux se trouvant à des échelons inférieurs ! C'est donc le « mérite » au sein du 11<sup>ème</sup> échelon qui fait la différence.

**Le S.I.A.E.S. estime normal que l'ancienneté soit prise en compte, mais il ne récuse pas pour autant le « mérite », car le travail de chacun doit être reconnu à sa valeur. Cela à l'expresse condition que le mérite soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être le cas jusqu'ici, quels que soient les efforts faits par le Rectorat pour conseiller en ce sens chefs d'établissement et IPR.**

Trop d'avis restent ainsi sujets à caution et à discussion pour beaucoup, et particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promus, ne l'ont pas été par suite d'un avis qui les pénalise lourdement (moins 20 points) et sur lequel un doute peut être émis. Non pas un doute de surestimation de soi-même, toujours possible, mais un doute objectif quand il y a par exemple changement d'avis d'une année à l'autre, sans motif évident. Ainsi pour des avis passés d'Exceptionnel en 2008 à Favorable en 2009, ou de Très Favorable en 2008 à Sans Opposition en 2009, privant ainsi d'une promotion prévisible tel ou tel collègue, tout près de la barre l'an dernier et 20 points derrière cette année ! Si une « explication » peut être assez facilement obtenue du côté des chefs d'établissement, que l'on a « sous la main », la chose est plus délicate lorsqu'il s'agit d'un avis « Inspection »... alors qu'aucune inspection n'a eu lieu entre temps ! Et on est naturellement fondé à s'interroger sur les raisons objectives ayant pu motiver cette modification à la baisse, comme on pourrait aussi le faire pour une hausse ... il est vrai plus facilement acceptée ou jugée normale ! On est donc encore loin d'une appréciation satisfaisante et juste du « mérite », et il convient d'être très vigilant sur les avis formulés.

**Le S.I.A.E.S. demande à ce titre une transparence totale, avec la possibilité, comme pour la notation administrative, de « réclamation » avant la décision finale du Recteur, ce qui suppose de revoir tout le calendrier des opérations.**

**Nous conseillons à tous les professeurs concernés par cette situation « régressive » de saisir par écrit l'inspection pour signaler le fait et en demander les raisons, et porter réclamation le cas échéant. N'hésitez pas également à nous contacter pour prendre conseil.**

L'idée que le **SIAES** n'est pas un syndicat comme les autres fait son chemin. Cette idée toute simple est que le **SIAES** est avant tout le syndicat de la proximité : être toujours joignable, renseigner tout le monde, ne « rien lâcher » avant d'avoir traité et résolu le problème.

**La défense du métier, la défense du collègue, comme seules priorités. EN TOUTE INDEPENDANCE.**

Mais pour ce faire nous avons besoin de l'aide du plus grand nombre et nous rejoindre, en adhérant au SIAES, peut y contribuer, quand nous ne vivons que des cotisations perçues pour vous défendre, défendre notre métier, individuellement et solidairement.

**Vous cherchez un syndicat différent. Ne cherchez plus. Rejoignez le SIAES !**

***Deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus suite aux élections de décembre 2008, ne touchant aucune subvention publique et refusant toute ressource publicitaire privée, le S.I.A.E.S. ne vit et ne peut vous défendre que grâce aux cotisations ! Merci pour toute adhésion.***

Cotisations 08 / 09	Du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon de la classe normale	Du 7 <sup>ème</sup> échelon classe normale au dernier échelon hors classe
Agrégés	<b>76 €</b>	<b>98 €</b>
Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AE	<b>65 €</b>	<b>86 €</b>
Stagiaires IUFM et situation : 35 €		
Retraités : 32 € MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €		

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G Marseille et l'adresser au trésorier :

**Jean-Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille**

**Possibilité de paiement fractionné :** Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.

**Tarif couple :** Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

**Mi-temps :** 3/4 de la cotisation

**Impôts :** Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

**N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...**

### Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	<b>Jacques MILLE</b>	133 Rue Jaubert 13005 Marseille ☎ 04 91 42 18 55 ☎ 06 76 58 63 47 ✉ <a href="mailto:jacques.mille2@wanadoo.fr">jacques.mille2@wanadoo.fr</a>
Secrétaire adjoint	<b>Jean Paul GARCIN</b>	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ + Fax : 04 42 02 66 77 ✉ <a href="mailto:jean-paul.garcin2@wanadoo.fr">jean-paul.garcin2@wanadoo.fr</a>
Trésorier Responsable IUFM + problèmes juridiques	<b>Jean-Baptiste VERNEUIL</b>	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 ✉ <a href="mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr">jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr</a>
Commissaires Paritaires Académiques Agrégés	<b>Frédéric BOGEY Marie-Françoise LABIT</b>	Chemin de la Tuilière 84330 Modène ☎ 06 86 73 37 64 ✉ <a href="mailto:frederic_bogey@orange.fr">frederic_bogey@orange.fr</a> Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ 04 91 65 71 87
<b>Commissaires Paritaires Académiques Certifiés Classe Normale : Jean-Baptiste VERNEUIL et Fabienne CANONGE</b>		
<b>Commissaires Paritaires Académiques Certifiés Hors Classe : Jean Paul GARCIN et Françoise PHAURE ☎ 04 91 40 68 08 ✉ <a href="mailto:phaurefra@numericable.fr">phaurefra@numericable.fr</a></b>		
Trésorier adjoint Responsable TZR + Ens. artistiques	<b>Fabienne CANONGE</b>	26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques ☎ 04 91 07 36 97 ✉ <a href="mailto:fabienne.canonge@siaes.com">fabienne.canonge@siaes.com</a>
Secrétaire exécutif Délégué EPS	<b>Jean Luc BARRAL</b>	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ <a href="mailto:annejeanlucbarral@free.fr">annejeanlucbarral@free.fr</a>
Secrétaire exécutif Site internet	<b>André BERNARD</b>	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ <a href="mailto:abernard@lunabong.com">abernard@lunabong.com</a>
Conseiller technique Responsable S1 et ZEP - APV - Ambition Réussite	<b>Virginie VERNEUIL</b>	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 ✉ <a href="mailto:voirin.virginie@orange.fr">voirin.virginie@orange.fr</a>
Conseiller technique EPS	<b>Christophe CORNEILLE</b>	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ <a href="mailto:crys@tele2.fr">crys@tele2.fr</a>
Correspondant 04 - 05	<b>Farid REMIDI</b>	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ☎ 04 92 34 78 27 ✉ <a href="mailto:farid.remidi@wanadoo.fr">farid.remidi@wanadoo.fr</a>

Élus au Conseil Pédagogique et de la Vie Étudiante de l'IUFM d'Aix Marseille : **Adrien BLET et Émilie PONS** (contacter JB VERNEUIL qui transmettra)

**PERMANENCE TELEPHONIQUE Tous les jours de 18 à 20 heures Jean-Paul GARCIN ☎ 04 42 02 66 77**